



المعهد الوطني لظروف الحياة المهنية
المعهد الوطني لظروف الحياة المهنية
Institut National des Conditions de Vie au Travail

المملكة المغربية
المملكة المغربية
Royaume du Maroc



Les risques liés à l'éclairage inadapté en milieu professionnel

Un éclairage approprié, c'est un travail
sûr et performant.

«La lumière, c'est la sécurité ! Ne la négligeons pas. »

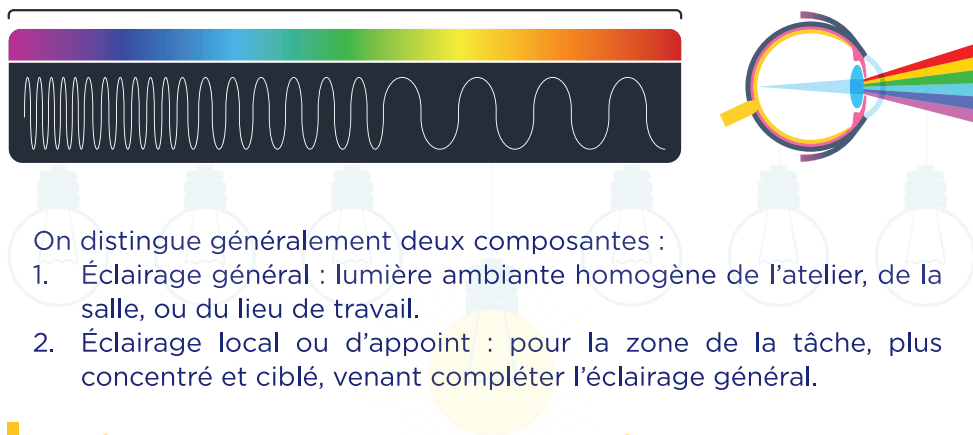




Définition

Un éclairage est dit insuffisant lorsqu'il ne permet pas de voir clairement les détails nécessaires à une tâche, ou bien lorsqu'il provoque une gêne visuelle, des ombres excessives ou des reflets. Cela peut nuire à la performance, au confort et à la sécurité des travailleurs.

Un éclairage insuffisant empêche la perception correcte des détails nécessaires. Un éclairage excessif ou mal dosé (éblouissement, lumière directe dans les yeux) peut aussi être nuisible.



On distingue généralement deux composantes :

1. Éclairage général : lumière ambiante homogène de l'atelier, de la salle, ou du lieu de travail.
2. Éclairage local ou d'appoint : pour la zone de la tâche, plus concentré et ciblé, venant compléter l'éclairage général.

Métiers les plus exposés



BTP (travail de nuit, zones mal éclairées) :

- Chantiers extérieurs (routes, ponts, bâtiments)
- Travaux en tunnels ou espaces clos (dépendance à l'éclairage artificiel)



Entrepôts et logistique (manutention dans des hangars) :

- Ports et aéroports (zones de fret) manutention de nuit
- Conducteurs routiers



Industrie (ateliers sans lumière naturelle) :

- Travail à la machine-outil (reflets, ombres gênantes)
- Industries sans lumière naturelle (souterrains, métallurgie, chimie)

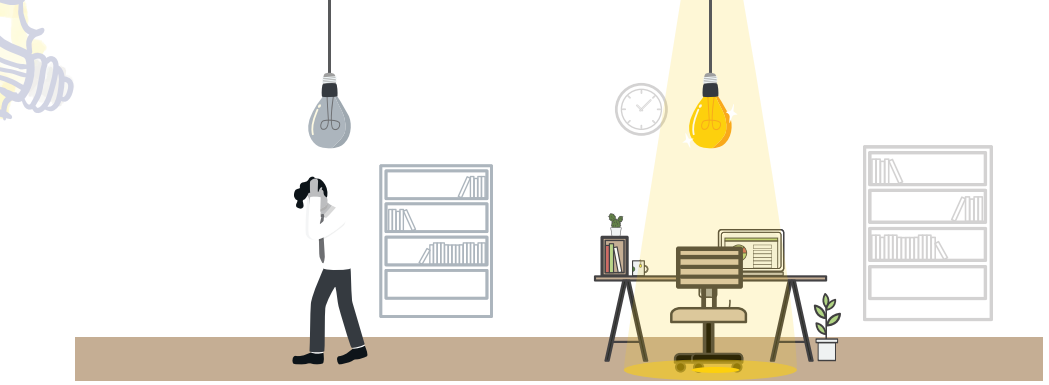


Maintenance et dépannage

- Interventions en sous-sols (réseaux électriques, plomberie, parkings)
- Travaux sur équipements la nuit (maintenance préventive ou corrective)



Sécurité et surveillance de nuit



Risques professionnels liés à un mauvais éclairage

- Accidents du travail : glissades, trébuchements, collisions avec obstacles mal visibles, erreurs de manipulation de machines.
- Baisse de la concentration dans des métiers de précision, mauvaise perception des détails
- Effets sur le sommeil et cycles circadiens

Pathologies associées

- Nystagmus professionnel
- Troubles oculaires (vision floue, sécheresse oculaire)
- Stress accru
- Cataracte
- Ptérygion
- Myopie ou hypermétropie non stabilisée exacerbée.
- Fatigue visuelle chronique (asthénopie) avec larmoiement et picotements.
- Photophobie
- Céphalées et migraines fréquentes dans un environnement d'éclairage inadapté.

Moyens de prévention

- Utiliser des luxmètres pour mesurer l'éclairement (en lux) et vérifier qu'il correspond aux valeurs recommandées selon les tâches (ex : 300–500 lux pour les zones d'activité générale, 1000 lux ou plus pour travaux de précision).
- Réaliser des audits périodiques d'éclairage (nettoyage, vérification des lampes usées, remplacement).



Réglementation applicable

L'arrêté du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n° 93-08 du 6 jourmada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par **les articles de 281 à 291 du code du travail**.

Ainsi que le **Chapitre III** : Ambiances des locaux du travail Aération, chauffage, éclairage des locaux du travail et la prévention contre les risques dus au bruit

Section II. – Chauffage et éclairage des locaux du travail Article 14

Un bon éclairage, c'est moins d'accidents, plus de confort

Une santé visuelle préservée, une meilleure efficacité



 www.incvt.ma



المعهد الوطني لظروف الحياة المهنية
المعهد الوطني لظروف الحياة المهنية
Institut National des Conditions de Vie au Travail